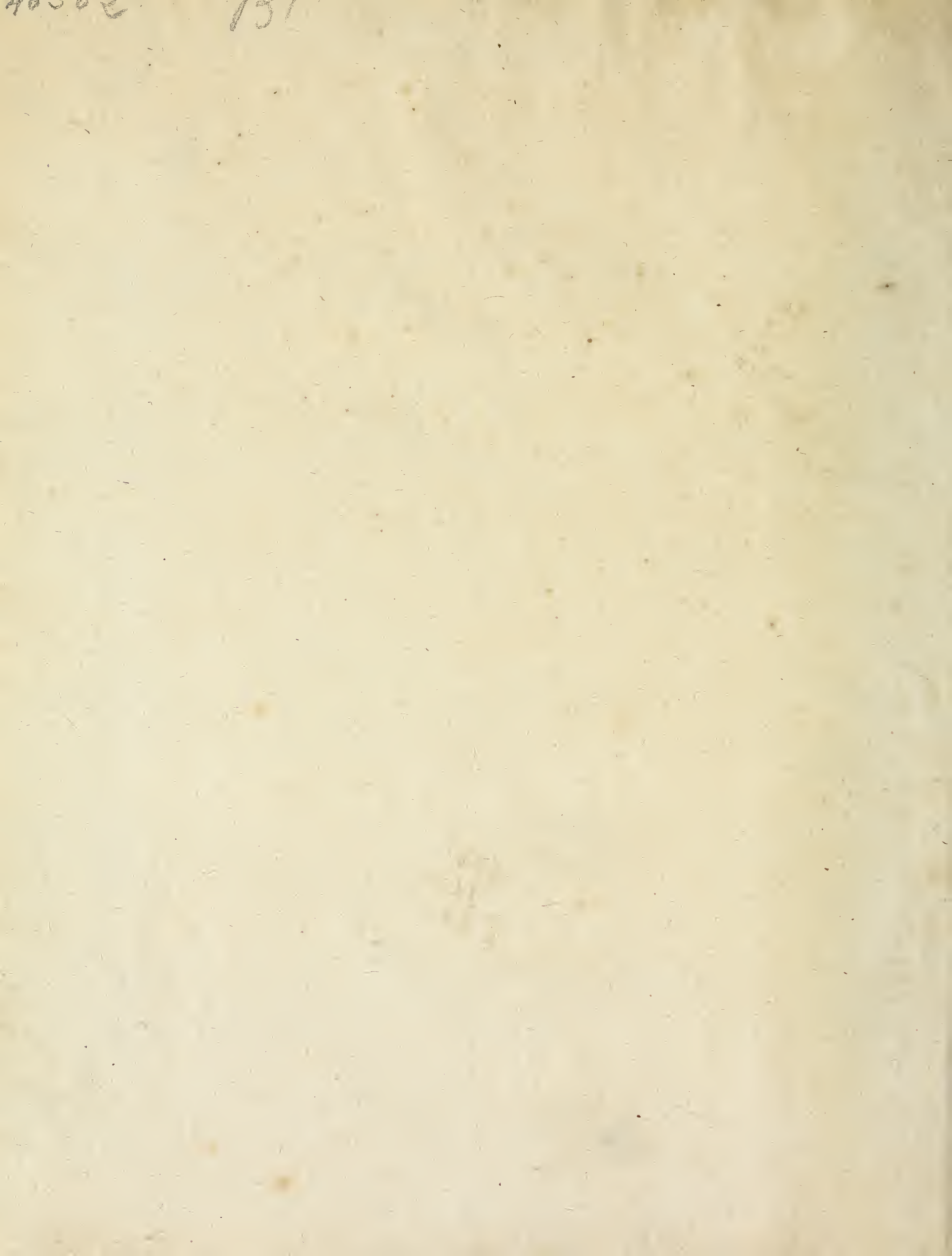




30
7
210.
11

695
11
684.



MÉMOIRES

EXPLICATIFS

Des objets contenus dans la première et seconde distribution générale du terrain du Château-Trompette.

MÉMOIRE

EXPLICATIF

Des objets contenus dans la distribution générale du terrain du Château Trompette.

Mars nous fait recueillir d'amples moissons de gloire.
C'est à nos ennemis à craindre les combats,
A nous de les chercher, certains que la Victoire,
Amante des Français, suivra par tout nos pas.

Le château Trompette, par sa position, se trouve, à peu de chose près, au centre d'une des plus grandes villes de la France. La partie la plus intéressante se trouve à l'est sur la rive gauche de la Garonne ; le côté du sud et de l'ouest, est borné par des habitations qui, sans être d'une bonne architecture, offrent des masses assez imposantes. On y voit le premier théâtre de la ville : on y rencontre des promenades, mais insuffisantes et peu dignes d'une ville comme Bordeaux, en raison de leur peu de capacité, et des arbres qui n'y offrent qu'une nature triste et languissante. La Bourse s'y trouve aussi, et par conséquent

fait que ce terrain est au milieu des affaires et des plaisirs. La portion de l'ouest au nord, est bornée par un cours qui, étant replanté et tenu avec le soin convenable, pourra rivaliser un jour avec ceux de la capitale, tant par son étendue, que par l'heureuse direction de ses avenues.

Le jardin public étant rendu à sa première forme (1), ou le convertissant en un jardin botanique, pourra, avec les maisons qui bordent cette portion de terrain, offrir aux habitations qui n'auraient point de vue sur la rivière, assez d'agrément pour les en dédommager.

A tous ces avantages est joint un grand inconvénient. (Qui ne serait que momentané si des circonstances heureuses permettaient au gouvernement de s'en occuper). La marée fait refluer les eaux et forme à un quart de lieu dudit terrain, entre le nord et l'ouest, des marais d'une grande étendue, qui, à l'approche des grandes chaleurs, exhalent des vapeurs pestilentielles qui, portées par le vent de l'océan, vont répandre la pâleur et la mort dans les quartiers qui ne sont point aérés.

Je suis persuadé que, par une distribution sage et bien entendue, l'on pourrait prévenir ces accidens, et augmenter la magnificence d'une ville qui a été et deviendra une des plus peuplées de la France, tant

---

(1) *Voyez* le plan général de la ville, de 1754, déposé à la bibliothèque nationale, et dont le double est annexé au projet.

par son industrie que par ses relations commerciales. Je me suis donc proposé six choses principales ; 1°. salubrité ; 2°. possibilité d'exécution par le produit de la vente du terrain ; (A la suite du mémoire, il y a une balance entre la recette et la dépense qui en est la preuve.) 3°. régularité autant que possible; 4°. simplicité relevée par le grandiose des masses ; 5°. agrémens des habitans ; 6°. facilité pour le commerce. Si je me suis hasardé d'entrer en lice avec des personnes dont le mérite et l'expérience semblaient devoir m'en ôter la pensée, c'est que j'ai cru que la reconnaissance que je dois à la ville qui m'a vu naître, m'imposait le devoir de faire tous mes efforts pour concourir aussi à son embellissement.

EXPLICATION DES MONUMENS.

A. *Colonne ou monument principal à la Victoire, couronnant les travaux des armées françaises, et la Paix qui en est le fruit.*

Ce monument serait revêtu (1) en marbre blanc,

(1) L'auteur entend par revêtissement en marbre, une épaisseur suffisante pour faire liaison avec la maçonnerie, sans le secours des liens en cuivre.

La colonne, par exemple, serait en marbre, à l'exception du noyau et des marches; les autres monumens seraient d'une construction analogue.

Si l'amour du grand pouvait porter le Gouvernement à faire l'abandon pour cela des marbres blancs qui sont en dépôt à Bordeaux ou aux environs, cette addition serait suffisante pour faire disparaître une construction mixte, dictée par le cercle étroit des moyens et par le besoin de multiplier tout ce qui doit éterniser les Francs du dix-huitième siècle.

la plate-forme serait consacrée aux magistrats, à leurs gardes et aux musiciens. Ils auraient de là une vue sur tous les spectateurs.

Les deux socles en avant des gradins, seraient surmontés des trophées et génies des armées de terre et de mer. Pour que cela tienne plus à l'histoire, ils seraient coulés en bronze, provenant de l'ennemi, ainsi que tout ce qui serait de la même matière.

Sur les quatre faces du socle, où repose le monument, seraient gravés les traités de paix.

Celui de dessus serait décoré sur chaque face, de quatre enfans supportant des guirlandes de fruits et autres attributs de la paix, etc.

Au-dessus et en avant du piédestal, d'où part la colonne, serait en rond-bosse, la paix couronnée par deux renommées, en relief.

Sur les trois autres faces seraient en reliefs, des trophées d'armes, surmontés des allégories à l'agriculture, au commerce et aux arts.

Au quatre angles du socle de la base de la colonne, seraient des aigles tenant des guirlandes de laurier; la base en serait également décorée.

De la naissance de la colonne partirait un bas-relief en spirale, où seraient par ordre les principales victoires des armées françaises.

Le chapiteau serait surmonté d'un piédestal à-plomb du fût de la colonne, d'où s'élancerait la Victoire couronnant les travaux des armées françaises. Elle serait en bronze.

L'on entrerait dans la colonne par la face de l'ouest, par un escalier à double révolution, jusqu'à la hauteur du premier socle; en cessant d'être carré et double; il prendrait la forme de la colonne jusqu'au haut, et serait éclairé par des jours inclinés et d'autres perpendiculaires. Cet escalier aurait pour but de procurer aux astronomes la facilité d'aller y faire des observations, et, au curieux, de quoi satisfaire leurs regards.

B. *Voie triomphale et pacifique.*

Elle pourrait être considérée comme étant l'épine du cirque, quoiqu'elle soit du même niveau (1); elle serait seulement distinguée par des carreaux en pierre grise ou en marbre, qui, avec les piédestaux, tracerait le chemin aux magistrats pour se rendre au lieu qui leur est destiné.

C. *Piédestaux surmontés des grands hommes de la nation.*

Ils seraient revêtus en marbre; sur la face principale serait le nom du héros avec la couronne qu'il aurait méritée, et sur les autres faces seraient ses actions.

D. *Piédestaux surmontés des quatre armées principales, où seraient gravées les actions les plus mémorables, et les noms des braves qui s'y seraient distingués.*

Ces monumens seraient revêtus en marbre. Sur leurs

(1) Construction qui laisse la faculté de circuler des Chartrons à la ville, et de la ville aux Chartrons.

faces principales seraient les noms des armées de l'est et du sud, de l'ouest et du nord. Par ce moyen, l'on réunirait toutes les armées partielles en quatre principales.

Sur les autres faces seraient inscrites les actions les plus mémorables : chaque piédestal serait surmonté d'un char attelé de quatre chevaux, et dans lequel seraient deux armées; le tout en bronze.

E. *Gradins ou Amphithéâtre, pour recevoir le public les jours de fêtes.*

Il n'y aurait que cinq rangs de gradins (1), tant pour éviter des rues basses que pour mettre à profit la pente douce du terrain, et pour n'avoir qu'une hauteur d'appui du côté des promenades, pour que ceux qui s'y trouveraient, vissent avec la même facilité que ceux qui y seraient assis. Ces gradins s'inclinent assez dans le cirque; l'on y a pratiqué un socle d'une hauteur suffisante, pour prévenir les accidens qui arrivent assez fréquemment les jours de fêtes. Le dessus de ce socle serait suffisamment large pour servir de dégagement aux gradins, soit pour se placer ou se déplacer.

La nation a des dépôts de marbre rouge (2) à Bordeaux, qui pourraient être destinés à revêtir ces

(1) Construction qui n'a du cirque que la forme, et non le relief.

(2) La quantité nécessaire est portée en compte. *Voyez* la balance.

gradins, ainsi que les petites fontaines qui sont dans les promenades, moyennant une rétribution que les soumissionnaires seraient tenus de donner au Gouvernement. Par ce moyen, l'on augmenterait la magnificence et leur durée, et la nation tirerait parti d'un dépôt qui se réduit à rien, en raison de la difficulté du transport et de l'emploi.

F. (1) *Acqueducs dont le terre-plein servirait de promenade.*

L'embouchure de ces acqueducs serait suffisante pour déverser toutes les eaux des rues qui leur sont perpendiculaires et parallèles; ce qui rendrait ces quartiers excessivement propres, et par conséquent plus salubres.

G. *Piédestaux destinés à Mercure et à Neptune, où l'on graverait les noms des négocians et marins qui auraient le plus concouru à rendre la patrie florissante.*

Ces monumens seraient dans la position la plus agréable, au milieu d'une plouse, entourés d'arbres et de bancs, qui régneraient au pourtour du massif (1), et

---

(1) La rue Richelieu et celles avoisinantes, déversent leurs eaux sur le pavé, et en parcourent la longueur jusqu'à la porte de la Bourse, située à l'ouest, où se trouve un aqueduc qui porte ces eaux à la rivière. La moitié de celles du cours Tourni prennent leur direction vers cette place, et parcourent le cours St.-Surin, parallèlement au jardin public, pour se rendre àl'angle saillant du pavé des Chartrons, où elles restent en partie, dans le fossé limitrophe du terrain dépendant du château Trompette.

(2) Massifs utiles au maintien de la cale, ou du port.

souvent fréquentés, tant à cause de la fraîcheur, que de la vue commode que l'on aurait sur la rivière.

H. *Piédestaux destinés à recevoir la Garonne et la Dordogne, et les noms des personnes qui auraient le plus mérité l'estime nationale, en sauvant du danger ceux que des accidens trop fréquens entraînent dans ces deux rivières.*

Tous ces piédestaux seraient revêtus en marbre, et les quatre figures seraient aussi en marbre.

L'auteur pense que ces monumens (1) étant consacrés particulièrement à la ville, les habitans, qui, en tout temps, ont prouvé leur générosité, s'empresseraient à la prouver encore, en faisant ériger à leurs frais ces quatre monumens; de manière que cette somme serait déduite ou portée sur la manificence des autres monumens.

I. *Magasins publics.*

L'emploi de ces portions de terrain, en régularisant le projet, aurait un but d'utilité, et serait d'un grand rapport pour les soumissionnaires. Ces magasins, étant placés au centre du débarquement, seraient toujours occupés : 1°. Il n'y a aux environs d'endroits publics que la douane, qui est fort petite; 2°. la vente de la farine et du sel se fait à découvert sur le quai du même nom, ainsi que bien d'autres de ces denrées;

(1) Portées en dépenses pour prévoir toute difficulté.

3°. il

3°. ils serviraient d'entrepôts aux nouvelles habitations, et, sous ce simple rapport, ils sont indispensables; 4°. enfin, en tirant parti de cette portion de terrain, ainsi que de celle qui a été anticipée par les promenades de Tourni (1), l'on donne aux soumissionnaires plus de facultés, et au terrain plus de régularité.

K. *Massifs de maisons avec et sans portiques.*

Plusieurs motifs ont déterminé l'auteur à les multiplier autant que possible : 1°. le climat chaud et pluvieux y attirerait toujours un grand concours de monde, ce qui, indubitablement, augmenterait la valeur des locations.

2°. Il se tient à Bordeaux deux foires considérables, qui durent chacune quinze jours; ce qui y amène un grand nombre de négocians. Il y en aurait bien d'avantage, s'ils avaient un endroit vaste, bien disposé et couvert, pour étaler et vendre leurs marchandises. L'on pourrait donc la transférer dans ce vaste terrain, où elles seraient infiniment mieux qu'aux environs de la Bourse, où elles se tiennent, sous des mauvaises barraques en planches, que l'on est obligé d'établir chaque fois. Au cas que ces motifs ne soient pas suffisans pour en prouver la nécessité et les avantages, l'auteur

---

(1) *Voyez* les limites du château Trompette sur le Plan général de la ville, de 1754.

en a mis un autre au haut de son Plan, où il n'y a de portiques que dans les parties les plus intéressantes, et remplace ceux qui sont supprimés par des trotoirs.

L. *Promenades publiques, ornées de fontaines et de quatre rangées d'arbres.*

Les fontaines seraient construites avec le marbre pareil aux gradins.

Elles seraient utiles aux habitans, et rafraîchiraient beaucoup les promenades, en raison des divers mouvemens de leurs eaux.

La plantation serait en tilleul, pour jouir de suite d'un ombrage frais et odoriférent.

M. *Fontaine des quatre parties du monde, où l'on graverait les noms des plus célèbres voyageurs.*

Ce monument serait revêtu en marbre, surmonté d'une figure allégorique à la vaste plaine liquide, ou au globe terrestre. Cette fontaine, en décorant la place Tourni, serait d'une grande utilité pour alimenter les autres, et pourrait même procurer de l'eau jusqu'au premier étage dans les habitations nouvelles. Il est bon d'observer que la source-mère n'étant pas assez haute pour procurer de l'eau à la plus petite distance de terre, l'on serait obligé d'établir

un réservoir (1) aux environs de la place Tourni, qui alimenterait la fontaine qui y serait, et celle-ci, toutes les autres.

Les frais de sa construction ne seraient point considérables, et seraient bientôt recouverts par le tribut auquel seraient imposées les habitations ; on pourrait, à la rigueur, les économiser sur la masse des dépenses (2). Ce réservoir est indispensable, autrement on ne pourrait se procurer le mouvement d'eau qui convient à l'embellissement et à la salubrité. La preuve est que la fontaine de Fondeaudege, qui est peu distante de la place de Tourni, a ses cannulles six pieds en contre-bas du sol ; celle qui est à la place d'armes du château Trompette est à huit pieds.

Plus haut, au nord de Fondeaudege, est celle de Figuereau, qui est beaucoup plus considérable, qui se trouve aussi de quatre pieds en contre-bas.

Il restait à tirer parti de l'alignement de la rue Ste.-Catherine, en raison de ce qu'elle peut offrir, en peu de temps (3), une rue d'une belle largeur et d'une demi-lieue de longueur, étant perpendiculaire

(1) *Voyez* la note sur la balance.

(2) Proposé, au cas que l'intérêt prévalût sur le bien général.

(3) C'est-à-dire, celui qu'il faudrait pour construire tout le nouveau quartier, suffirait pour voir réaliser une des plus belles rues de Bordeaux, attendu que les maisons qui semblent le plus s'y opposer, sont déjà avancées en âge.

à la porte Saint - Julien ou d'Espagne ; de manière que de-là, l'on pourrait découvrir le monument principal. Cela aurait lieu en supprimant l'église Saint-Projet, qui se trouve sur la place de même nom ; la ville recouvrerait par-là une belle place, et les arts n'auraient rien à regretter en perdant cette église.

NOTES

SUR

LA BALANCE

Entre la valeur du terrain et la dépense des Monumens.

La dépense totale des monumens que je propose, ne se monte qu'à 5,599,777 francs. J'aurais eu suffisamment, en raison du prix où je porte mes dépenses, de 267,343 francs, pour celles accidentelles, et j'aurais pu disposer du million excédent la valeur du terrain, en faveur du trésor public, ainsi que de celui provenant de la vente des matériaux (1), si de puissans motifs ne m'en eussent empêché : des habitans de Bordeaux avaient fait des soumissions partielles à M. de Montmirail, alors soumissionnaire général, des dépendances du château Trompette. Il y a eu des soumissions réalisées. L'on ne peut donc spolier ceux qui sont dans ce cas, qu'en leur restituant les sommes déboursées, ou leur valeur en terrain. Cette cause, ainsi que celle

(1) Ce qui ferait 2,000,000 de bénéfice, si l'on ne portait en dépense que ce qui est prévu par le programme. *Voyez* le Résumé.

que je vais rapporter, n'étant point prévues par le programme, ont dû être des obstacles de moins pour ceux qui les ignoraient; mais les artistes, enfans de Bordeaux, ont dû nécessairement mettre un frein à leurs idées, et prévoir, par des moyens sagement réservés, des causes qui souvent privent les arts des productions les plus heureuses pour leur aliment et leur gloire.

Il était donc indispensable de mettre en réserve des fonds pour pourvoir à cette dépense et à celles que l'on sera obligé de faire pour se procurer des eaux jaillissantes (1).

Que l'administration consultée pour fournir des renseignemens sur les localités, est coupable d'avoir négligé de saisir une occasion aussi avantageuse de mettre sous les yeux du gouvernement le travail fait en 1787, par M[rs]. Laroque, Thiac aîné, Bonfin, et Blanc, de fournir à Bordeaux les eaux qui lui sont indispensables. Au lieu d'avoir fait des demandes vagues et puériles, ne devait-elle pas lui démontrer que pour avoir des eaux jaillissantes sur l'emplacement du château, l'on serait obligé d'élever les eaux de Fondaudège, au moyen d'une machine qui entraînerait dans des frais, et n'offrirait pas un résultat avantageux, cette source n'étant que de quatrième qualité, et ne fournissant que 4 pouces d'eau, tandis qu'à 2620 toises de

(1) *Voyez* la balance.

la place Dauphine, il y avait une source dite de *Mérignac*, qui est de première qualité, et fournit 15 pouces d'eau; que l'on pourrait la conduire à cette place à la hauteur de 8 ou 10 pieds, moyennant une somme de 254,860 francs, et delà on la conduirait facilement à la place Tourni, qui s'en trouve distante de 150 toises, et en contre-bas de 17 pieds 7 pouces 3 lignes, ce qui donnerait la facilité d'avoir à cette place un jet au moins de 24 pieds de hauteur.

Le gouvernement sentant tout le bien qui résulterait de cette observation n'aurait pas hésité à la comprendre comme donnée du programme, et aurait forcé les concurrens à réserver une somme nécessaire pour cet objet; ce qu'ils auraient fait avec d'autant plus de plaisir, qu'ils obtenaient par-là la certitude de l'existence de leurs fontaines, des eaux toujours limpides, circulant dans les rues, en raison du peu de distance qu'elles ont à parcourir pour se précipiter dans les conduits souterrains qui parcourent les rues sur un plan suffisamment incliné, pour que la chute des eaux entraîne avec elles cette mal-propreté qui suit toujours les hommes vivant en société, et le limon que pourrait y introduire la haute mer. (Bordeaux est sur un plan irrégulièrement incliné vers la rivière; par conséquent, l'écoulement des eaux, dans la majeure partie de la ville, se fait par le moyen des acqueducs. Des personnes qui trouvent toujours le mal, sans avoir la force d'en rechercher toutes les causes, pour le faire

disparaître, voient dans ces acqueducs Bordeaux malsain, et, sans autres considérations, proposent ou désirent leur suppression. Il faudrait non-seulement pour cela changer le sol, mais encore bouleverser toute la ville pour la mettre sur un plan uniformément incliné vers la rivière; tandis qu'ils négligent de voir le moyen simple et certain, qui est d'amener à la ville toutes les sources qui l'avoisinent, et dont le travail, fait en 1787 pour cet objet important, donne l'aperçu des dépenses sous deux points de vue; le premier, pour la conduite des eaux par le moyen des tuyaux en fer, et l'établissement des fontaines nécessaires pour alimenter toute la ville, à 795,801 liv.; et 2°. par le moyen des aqueducs, à 1,632,041 liv).

Cette même administration ne devait-elle pas aussi mettre sous les yeux du gouvernement un objet important à l'état et à la commune de Bordeaux ? Ne devait-elle pas demander que, s'il y avait un excédent, après avoir pourvu à la dépense qu'il fallait faire pour avoir *des eaux sur cet emplacement*, pour la *construction des monumens*, ect., *et l'indemnité due aux particuliers* qui pourraient être possesseurs d'une portion de ce terrain; il était urgent de l'employer à ce qui devait un jour donner une valeur, non-seulement aux maisons proposées, mais encore à toute la ville, comme étant le remède le plus salutaire pour chasser le vice que redoutent les habitans, et encore plus les étrangers?

Ce

Ce vice n'existant plus (1), ces mêmes étrangers s'em-seraient de venir à Bordeaux, peupler les nouvelles habitations et celles qui peuvent être désertes. Que ces fonds, bien loin d'obérer le trésor public, lui procureraient une source sur laquelle le temps n'aurait d'autre effet que celui de l'accroissement ; car, Bordeaux ayant acquis des eaux nécessaires à sa salubrité et au besoin de ses habitans, un accroissement considérable dans la partie la plus avantageuse pour son commerce et sa population, accrue par des hommes industrieux, ferait de Bordeaux la ville la plus opulente, et par conséquent celle qui, loin d'obérer l état, lui serait, au contraire, d'un grand secours.

Puisque des objets aussi essentiels ont échappés à l'administration, j'ose, pénétré du bien que m'inspire la reconnaissance due à ma patrie, mettre ces observations sous les yeux de ceux qui auront la gloire de devenir les arbitres du sort des projets exposés en public, afin qu'ils puissent, dans leur sagesse, présenter des observations au gouvernement, pour qu'il n'attende de rétribution de la cession de ce domaine, que le bien déduit ci-dessus, et ce qui pourrait rester après avoir pourvu à toutes les dépenses ; par-là, ils s'assureront la douce jouissance de voir, avant de terminer leur carrière, s'élever peu-à-peu l'enfant qu'ils croiront digne de l'adoption nationale.

---

(1) Par le moyen des fontaines qui seraient alimentées par des eaux de première qualité, et dont la surabondance se déverserait dans les rues, en renouvellant sans cesse l'air, y maintiendrait une grande propreté.

RÉSUMÉ.

RECETTE.

114,452 mètres quarrés, à 60 francs le mètre, d'après la valeur moyenne, ci. . .	6,867,120 fr.	
Les matériaux provenant de la démolition du château Trompette, estimés à . . .	1,000,000	
TOTAL.	7,867,120 fr. ci . . .	7,867,120 fr.

DÉPENSE.

Dépense totale des monumens, y compris l'indemnité due aux propriétaires des maisons existantes sur l'emplacement du château Trompette, dont le Programme laisse la latitude aux artistes d'en disposer en totalité ou en partie, selon qu'ils le jugeront convenable, ci	5,599,777 fr.	
Accident en construction.	267,343	
Conduite des eaux, et remboursement des terrains aliénés.	1,000,000 fr.	
TOTAL.	6,867,120 fr. ci . .	6,867,120. fr.
Somme restante		1,000,000 fr.

BALANCE entre la dépense des Monumens, et la valeur de la superficie du Terrain disponible en habitations.

DÉSIGNATION des MONUMENS.	NATURE DE L'OUVRAGE.	PRIX d'après la valeur locale.	PRIX TOTAUX.
A. Colonne ou monument principal.	Déblai, remblai, pilots et grillages. . .	3,792 fr.	1,015,563 fr.
	Maçonnerie	205,271	
	Marbre pour revêtir le monument, compris la dépense de tous les reliefs, statues en rond-bosse, trophées et inscriptions. .	806,500	
B. C. Voie triomphale.	Déblai.	1,800	136,790
	Maçonnerie	15,990	
	Marbre pour revêtir les piédestaux, pavés, statues, ornemens et inscriptions, compris	119,000	
D. Piédestaux surmontés des quatre armées principales.	Déblai.	120	118,260
	Maçonnerie	6,140	
	Marbre pour revêtir les piédestaux, statues, chars, chevaux, inscriptions, compris.	112,000	
E. Cirque et gradins	Déblai.	60,280	470,640
	Maçonnerie pour revêtir les gradins, avec le marbre que la nation a en dépôt, compris	410,360	
F. Acqueducs, quais et tout ce qui en dépend.	Déblai, remblai, pilots et grillage . . .	75,584	2,260,484
	Maçonnerie, marbre pour revêtir les piédestaux, figures et inscriptions, compris.	2,184,900	
L. M. Promenades et fontaines.	Plantation.	4,990	517,790
	Déblai.	2,400	
	Maçonnerie	150,400	
	Marbre, bas-relief, figures et inscriptions	360,000	
Maisons déjà construites, estimées à 800,000 fr.	A déduire pour les parties qui pourraient être conservées, et la valeur des matériaux, 300,000 fr. Reste en dépense.	500,000	500,000
Pavement.	Pour paver le port et les nouvelles rues.	580,250	580,250
Dépenses imprévues et accidentelles.	Conduite des eaux.	400,000	1,267,120
	Remboursement des terrains aliénés. . .	600,000	
	Accidens en construction.	267,343	

TOTAL GÉNÉRAL. . . . . . . 6,867,120 fr

SUPERFICIE du terrein disponible en habitations, 114,452 *mètres quarrés, à* 60 *fr. le mètre, d'après la valeur moyenne.* . . . . 6,867,120 fr.

Les matériaux provenans de la démolition du château Trompette, avaient été vendus, en 1785, à M. de Montmirail, soumissionnaire, pour l'exécution du projet qui avait été adopté, la somme de *sept millions cinq cent mille livres* (1).

Les angles saillantes et une partie des faces des bastions qui sont sur la rivière, sont démolies. Depuis, l'on a construit des casernes aux deux extrémités de la place d'armes dudit fort, ce qni peut égaler la valeur de ce qui a été démoli.

L'auteur croit que le Gouvernement, pour se procurer plus promptement des soumissionnaires, doit, dans un moment où il y a pénurie, donner tous les avantages possibles, et n'exiger d'eux que 1,000,000 fr. de la valeur de ces matériaux (2): en prouvant son désintéressement, il serait plutôt à même de réaliser le désir qu'il doit avoir de transmettre à la postérité la gloire de la nation française, et de retirer les arts de l'oubli dans lequel ils sont plongés.

---

(1) Le roi, ne pouvant ou ne voulant point paraître vendre le terrein du château Trompette, l'accensa moyennant un intérêt perpétue de six deniers par toise quarrée, et porta, à peu de chose près, la valeur de tout ce domaine sur les matériaux. *V.* le contrat, pag. 5 et 13, imprimé à Bordeaux, l'an 1787.

(2) Pour une compagnie, n'importe l'époque de la vente, ils valent au moins 1,500,000 fr., en raison de l'avantage qu'elle aurait de trouver sur les lieux une carrière offrant des matériaux de première qualité et d'un grand appareil, en quantité suffisante pour construire les monumens et une partie des maisons.

De l'Imprimerie d'ÉTIENNE CHARLES, rue Nicaise, N°. 513, maison ci-devant magasin de l'Opéra.

N° de l'exposition. 4 — AN VIII — 3me Pers. — PL. 1

PREMIERE DISTRIBUTION GÉNÉRALE DU TERRAIN DU CHATEAU-TROMPETTE, PAR P. CLOCHAR

RENVOI DU PLAN.

A *Colonne ou monument principal à la Victoire, couronnant les travaux des armées françaises, et à la Paix qui en est le fruit.*

B *Voie triomphale et pacifique.*

C *Piédestaux surmontés des grands hommes de la nation.*

D *Piédestaux surmontés des quatre armées principales, où seraient gravées les actions les plus mémorables, et les noms des braves qui s'y seraient distingués.*

E *Gradins ou Amphithéâtre, pour recevoir le public les jours de fêtes.*

F *Aqueducs dont le terre-plein servirait de promenade.*

G *Piédestaux destinés à Mercure et à Neptune, où l'on graverait les noms des négocians et marins qui auraient le plus concouru à rendre la patrie florissante.*

H *Piédestaux destinés à recevoir la Garonne et la Dordogne, et les noms des personnes qui auraient le plus mérité l'estime nationale, en sauvant du danger ceux que des accidens trop fréquens entraînent dans ces deux rivières.*

I *Magasins publics.*

K *Massifs de maisons avec et sans portiques.*

SUITE DU RENVOI.

L. *Promenades publiques, ornées de fontaines et de quatre rangées d'arbres.*

M *Fontaine des quatre parties du monde, où l'on graverait les noms des plus célèbres voyageurs.*

N O P Q *Maisons existantes que le programme a mis à la disposition des artistes en les estimant 800 000 f.*

O *Maison supprimée et une partie de celle P l'indemnité est portée à 500,000 f.*

q *Jardin public, converti en un jardin botanique.*

r *Peristiles existans liés ensemble par des nouvelles galeries S. le tout destiné à recevoir une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle.*

* *Ligne horizontale indiquant la pente qu'il y a du point zero pris sur le port, à la place Tourny.*

Les lignes ponctuées indiquent l'emplacement du fort et les atterissemens qui sont sur le bord de la rivière.

Nota. *J'observe que pour retracer le plan où il ne se trouvait de portiques que dans les parties les plus intéressantes designé au mémoire page 10 J'ai mis la lettre a, pour ceux qui sont conservé, et la lettre b. pour ceux qui sont supprimé.*

Place Tourny — Place projettée — Place de la Comedie — Place Pas poulet — Place St. Remy — Place et devant Royale — Bourse — Jardin Botanique — Cours Tourny — Rue des Carmelites — Rue Ste Catherine — Rue du Chapeau Rouge — Rue de l'Esprit des Lois — Rue des Chartrons — GARONNE RIVIERE — O — S — N — E

Elevation d'un des Piedestaux aux armées formant l'entrée du Cirque

Elevation laterale — *Elevation d'un des piedestaux destinés aux grands hommes*

Coupe transversale — *Ligne horizontale*

Elevation Generale

Echelle de ... 100 Metres — Echelle de ... 100 toises

P. Clochar inv. — Walter sculp.

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE

Portant cette devise :

Mars nous fait recueillir d'amples moissons de gloire,
C'est à nos ennemis à craindre les combats,
A nous de les chercher, certains que la Victoire,
Amante des Français, suivra partout nos pas.

Ayant donné des renseignemens sur les localités avec toute la franchise qui caractérise l'artiste ami de son art et de son pays ; en avoir démontré les avantages, et fait tous mes efforts pour en corriger les défauts, je ne m'attendais guère à voir mon Projet attaqué dans des parties qui pouvaient peut-être me procurer quelques éloges. N'ayant donc pas prévu que la critique pourrait se diriger contre, je m'étais contenté de déduire, dans mon Mémoire, les principaux motifs qui avaient pu me porter à les proposer ; laissant à la sagacité de mes juges la comparaison des avantages qu'offrent les divers Projets, pour que, les mettant ensuite dans la balance de l'impartialité, ils voient et prononcent celui qui l'emporte sur tous les autres.

M'étant aperçu que la bonne foi n'avait pas toujours dirigé ceux qui ont fait des observations sur les localités, et de crainte que, malgré les lumières et la franchise des cinq membres qui, étant de Bordeaux, sont, plus que tous autres, en état de réfuter les assertions que l'on aurait pu y glisser, il ne leur en échappe quelques-unes, qui pourraient induire en erreur les autres membres, et peut-être les porter à mettre de côté des choses que regretteraient les arts, et qui eussent pu ajouter à la gloire du nom Français : je dois donc à mes camarades, qui comme moi, sont attaqués, une défense ; et, à mes Juges, encore quelques renseignemens (1) que m'ont suggéré ces observations.

La critique se divise en deux parties :

1.° *Les Acqueducs ;*

2.° *La suppression des allées de Tourny.*

Pour répondre à la première, voyons si ceux qui s'opposent à leur construction, ont des moyens plus simples pour l'écoulement des eaux. Non. Par tout je vois des acqueducs, qu'ils sont, plus que tous les autres, forcés de conserver, ayant établi leur Projet sur deux Plans, dont l'un est incliné, et l'autre horisontal ; tandis que le mien et la majeure partie de ceux qu'ils attaquent, sont sur le premier (2).

---

(1) C'est-là le seul motif qui m'a porté à faire ce Supplément : il fallait qu'il fût aussi puissant, pour que j'aie pu lui sacrifier un temps si précieux à l'artiste, qui fait tous ses efforts pour ne l'employer qu'à l'extension de son art.

(2) La coupe sur la ligne A. B. démontre le travail que cela a dû

Cependant, je vais leur prouver ma loyauté, en rappelant un fait qui pourra les défendre.

J'ai remarqué que, depuis la porte de la Grave, jusqu'à la place ci-devant Royale, il y a quelques parties qui auraient pu se dessécher par des moyens simples; le motif qui a pu les composer, je pense, est que la cale (3) étant continuellement chargée de diverses marchandises, l'on a voulu, par le moyen des acqueducs, les préserver des torrens qui surviennent tout-à-coup, même dans les jours les plus serains (4), les membres qui sont de Bordeaux, et négocians, peuvent seuls prononcer là-dessus l'affirmative.

Depuis la Bourse jusqu'à la rue Dufour, aux Chartrons, j'ai vu, de même, que les eaux pluviales et ménagères s'écoulaient sous terre (5), à l'exception

---

m'occasionner pour racheter ma pente, faire que de la première arcade à la dernière, il y eût un rapport agréable, et construire sur un plan horisontal pour ne pas m'éloigner des règles que prescrit sans cesse le premier des architectes, la Nature, lorsque nous avons la hardiesse de pénéttrer dans ses travaux les plus cachés.

(3) Je me sers des mots propres du pays.

(4) Bordeaux, par sa proximité de l'Océan, éprouve, par des nuées passagères et assez fréquentes, ces divers changemens.

(5) Les embouchures de ces acqueducs sont des massifs qui contribuent beaucoup à préserver la cale des courrans et deviennent un lieu d'agrément et de surveillance pour les propriétaires voisins, qui ont soin d'y faire planter des arbres, et là, ils jouissent de la fraîcheur, du mouvement continuel que présente la rivière, et voyent rouler et conduire dans leurs chaix les marchandises que l'on décharge à leur cale.

L'on appelle *chaix*, des magasins voûtés au rez-de-chaussée, et de niveau

de la rue de l'Esprit des Lois, qui déverse ses eaux sur le pavé, jusqu'à l'extrêmité de la fausse Braye, qui, de-là, se rendent à la rivière sur la rapide portion de cette cale.

Pour établir des acqueducs, *il faut des Eaux de Chasse* (6), *sans quoi ils s'envasent et se comblent, comme a fait le moulin des Chartrons* (7).

Il est bien étonnant que des personnes qui ont l'art de saisir tout ce qui peut prêter à leur critique, n'aient pas eu celui de prévoir que c'était contr'eux seuls qu'ils dirigeaient leurs traits.

Douze fontaines jaillissantes, et alimentées par le moyen que j'ai indiqué dans mon Mémoire, suffisent, je crois, pour chasser le limon que pourrait y déposer la haute-mer, et conviennent mieux, je pense, que des fontaines en contre-bas, ou en plus petit nombre.

Après avoir défendu par les données des localités, l'existence des acqueducs, supposons qu'ayant relevé

---

avec le pavé, pour que le roulage des vins, etc. se fasse commodément.

La coupe de la maison que je propose sur le Port, est dans cette donnée.

(6) Dans mon Mémoire, j'en ai suffisamment prouvé l'existence et les moyens que je me réservais pour les mettre à exécution.

Voyez la note sur la Balance.

(7) Le constructeur de ce moulin, m'intéressant sous tous les rapports, me porte à rappeler à l'ordre celui qui s'est permis de faire une comparaison aussi fausse que dénuée de sens ; qu'il se rappelle que l'établissement dont il parle, le plus intéressant qui se soit fait à Bordeaux, et qui pourrait s'y faire, a été mis en activité avant que tous ses canaux fussent achevés, et que, faute de la réunion de ce tout, qui devait concourir à dissiper l'inconvénient qu'il avait à redouter, en est résulté l'encombrement de son bassin.

et nivelé bien exactement le plan (8) de ce terrain ; le résultat en ordonne la suppression ; sans doute ceux qui se sont établis sur le plan incliné, ne pourront qu'être satisfaits de cette nouvelle disposition.

Par-là, j'aurai 1,000,000 de fr. de plus de disponible, en supprimant tous mes conduits souterrains, mon élévation, et ma disposition générale reste toujours la même.

On demandera : Que ferez-vous des quatre massifs, qui, divisant votre cale, pourraient détourner le courant (9) qui frappe là, et procure aux vaisseaux un fort *bon mouillage ?*

Étant construits sur les atterrissemens, ils ne sont plus en bute contre ce courant, puisque sa force s'y termine.

Veut-on, par d'autres vains prétextes, me les

---

(8) Celui que les artistes ont bien voulu avoir la bonté d'envoyer au ministre, pour être gravé, a été calqué sur celui de M. Louis, et M. Louis a calqué le sien sur celui de 1755. Dans le premier, l'on a omis la côte de la profondeur du terrain et le troisième côté d'un des triangles, dont la base est marqué P. G.

Le nivellement du pourtour du terrain a été fait dans un temps de brouillards et de pluie. Ce que j'en dis, est seulement pour démontrer le besoin qu'aura celui qui sera chargé de l'exécution d'en avoir un rigoureusement relevé pour pouvoir établir son Plan. Je suis trop persuadé du mérite de ces artistes, pour oser douter un seul instant, qu'avec le temps nécessaire, ils ne parviennent à obtenir le résultat le plus parfait.

(9) Ce courant forme là une espèce de chenal de 50 toises de large ; mais en contre, il s'est formé un banc de sable, qui, de-là, va à la rive opposée, et rend le restant de la navigation dangereuse.

La rivière a, à cet endroit, près de 500 toises de large.

faire supprimer, et m'ôter la douce satisfaction de témoigner ma reconnaissance à la ville de Bordeaux, en lui consacrant quatre monumens, et multipliant, autant que possible, ce qui peut contribuer à l'agrément de ses habitans? J'en ai la faculté, sans que cela change en rien mon Projet, puisque je ne supprime rien d'exigé par le Programme. J'ai donc, par ce moyen, 2,200,000 fr (10), dont je puis disposer pour le perfectionnement de l'ensemble, ou, au besoin, les verser au trésor public.

2.° *La suppression des allées de Tourny* entraîne avec elle bien des inconvéniens, en attaquant *les intérêts de la commune*, ceux *des propriétaires qui ont des maisons existantes sur le terrain du château Trompette*, et *l'agrément des habitans.*

Voyons ces inconvéniens séparément; il sera facile de les réfuter par l'évidence d'utilité.

Diminuerait-on l'agrément des habitans, en transférant la promenade de Tourny au centre de la ville, et d'un quartier bâti à neuf, qui les rapprocherait de la Bourse, leur donnerait la facilité d'aller à la Comédie, en partie à couvert, la vue du Port, des Monumens, des Fêtes qu'on y célébrerait, des Promenades, vingt fois

---

(10) J'observe qu'il me reste encore 60,484 francs pour la construction de la cale.

Voyez la Balance, article Acqueducs.

Mon cirque n'ayant à dessécher que des eaux pluviales, l'on y pratiquerait des puisarts comme ceux qui sont à l'allée des orangers aux Tuileries.

plus grandes que celle existante ; des arbres, au bout de cinq ans, frais et odoriférans, en place de quelques ormes desséchés ; et au lieu de la poussière qu'ils y respirent assez fréquemment, des eaux limpides, agitant et renouvelant sans cesse l'air.

Je crois que ce n'est pas-là porter atteinte à l'agrément des habitans.

Les intérêts des propriétaires de maisons existantes sur le terrain du Château (11).

Pour prouver que ces propriétaires ne seraient point lésés, je renverrai au Programme : pour les parties dont je dispose (12), à mon Plan en petit ; et les remboursemens, à mon Mémoire.

L'intérêt de la commune serait compromis.

Avant de répondre, examinons sur le Plan de 1755, les dépendances du château Trompette ; nous verions, d'un côté, *Tourny* sur les glacis (13) ; et de l'autre, la *Comédie*, etc.

---

(11) Il n'y a que quatre maisons dont le Programme prescrit le remboursement ; elles sont marquées sur le Plan, H. J. K. L. Tout le reste est à la disposition du gouvernement, n'étant que des barraques en bois ou en parpin, dont les propriétaires ont obtenu la permission de les construire, moyennant une rétribution journalière ou annuelle pour le loyer du terrain.

(12) Sans doute que l'auteur du Café, marqué K. ne me saura pas mauvais gré, ainsi qu'à mes camarades, qui, comme moi, pour obtenir ce concours de lignes qui constituent à la fois l'art et l'artiste, ont cru convenable de disposer de sa production.

(13) Dans le Génie militaire, j'ai été à même de prononcer sur une cause semblable ; et, à l'aide de la loi du 10 juillet 1791, la fortification rentrait dans ses anciennes limites. Je laisse aux juges à la consulter.

Les artistes, qui, par leurs dispositions générales, auraient été forcés de faire des allées de Tourny (14), un cours égal, en largeur, à celui de Saint-Surin; qui, par des moyens sagement réservés, auraient, avec le produit de la vente du Château, procuré, en trente années, à la ville de Bordeaux, un accroissement d'un septième; des monumens, qui sans doute, en y attirant un grand concours d'étrangers, la fixerait en définitif, au premier rang de celles qui composent la République, la feraient célébrer, par notre postérité, comme nous célébrons *Ninive*, *Thèbes d'Égypte*, *Athènes*, etc., et pourvu à un de ses premiers besoins, en lui donnant les eaux qui lui manquaient. Ces artistes, dis-je, peuvent, plus que tous autres, prétendre à la reconnaissance de la ville de Bordeaux; et si mes juges et mes compatriotes, en voyant mon travail, n'y trouvent pas toute la force qui caractérise l'art, du moins y trouveront-ils celle qui distingue l'artiste reconnaissant, et non pas ingrat envers la commune qui la vu naître.

---

(14) Dans mon second Plan, le parti que j'ai pris m'a permis de les conserver, pour les lier à mon ensemble. Je laisse à la sagacité de mes juges à balancer lesquelles des deux dispositions réunirait le plus d'avantages.

De l'Imprimerie d'ÉTIENNE CHARLES, rue Nicaise, N°. 513, maison ci-devant magasin de l'Opéra.

MÉMOIRE

EXPLICATIF

DES objets contenus dans la deuxieme distribution générale du terrain du Château-Trompette.

A. *Colonne ou monument principal à la Victoire, couronnant les travaux des armées françaises, et à la Paix, qui en est le fruit.*

CE monument (1) serait construit, ainsi que tous les autres, en marbre des Pyrénées, en blanc statuaire, et les remplissages se feraient en pierres.

Sur les quatre faces du socle qui lui sert de base, seraient, entre des branches de lauriers et de palmiers, inscrits les traités de paix.

Celui de dessus serait décoré sur chaque face de quatre enfans ou génies de la paix, supportant des

(1) *Voyez* à la planche 2, son élevation latérale.

guirlandes de fruits, et, entre, il y aurait des attributs et inscriptions analogues au sujet.

Au-dessus et en avant du piédestal, d'où part la colonne, serait, en rond-bosse, la paix, couronnée par deux renommées en relief, et sur les autres faces, des trophées d'armes, surmontés des allégories à l'agriculture, au commerce et aux arts.

Aux quatre angles du socle de la base de la colonne, seraient des aigles tenant des guirlandes de laurier; la base en serait également décorée.

De la naissance de la colonne partirait un bas-relief en spirale, où seraient par ordre les principales victoires des armées françaises : elles se termineraient alternativement par un laurier, un palmier, ou tous autres arbres produits par le sol sur lequel les héros français ont moissonné leur gloire.

Le chapiteau serait décoré par des oves, et surmonté d'un piédestal aplomb du fût de la colonne, d'où s'élancerait la victoire couronnant les travaux des armées françaises. Elle serait en bronze.

L'on entrerait dans la colonne à la face de l'ouest, par un escalier à double révolution, jusqu'à la hauteur du premier socle; en cessant d'être quarré et double, il prendrait la forme de la colonne jusqu'au haut, et serait éclairé par des jours inclinés et d'autres perpendiculaires. Cet escalier aurait pour but de procurer aux astronomes la facilité d'aller y faire des observations, et à l'étranger et aux curieux, celle de

promener leur vue sur les bords riches et féconds de la Garonne.

B. *Piédestaux surmontés des trophées et génies des armées de terre et de mer.*

Sur la face principale de ces monumens (1) serait l'inscription aux armées de terre et de mer ; et sur les autres faces seraient les batailles, actions et combats. Ils seraient surmontés des trophées et génies des armées de terre et de mer, le tout en bronze.

C. *Piédestaux destinés à recevoir les statues des héros français.*

Sur la face principale serait le nom du héros avec la couronne qu'il aurait mérité, et sur les autres faces, seraient ses actions.

D. *Piédestaux surmontés des Renommées de la Victoire, où seraient gravés les noms de tous les militaires morts pour la défense de la patrie.*

Ces piédestaux ont même dimension que ceux marqués B. Sur leurs faces principales seraient, entre des palmes et des lauriers, inscrits les noms de toutes les armées

---

(1) *Voyez* les trophées qui sont sur le socle de la colonne du premier projet, *planche* 2, et supposez-les en place des armées qui se trouvent sur les piédestaux, *planche I.*

françaises ; sur les autres seraient inscrits les noms des braves qui s'y seraient les plus distingués. Ils seraient surmontés par des chevaux et des renommées en bronze.

E. *Piédestaux surmontés des génies et trophées de la Paix* (1).

Sur la face principale de ces piédestaux seraient, entre des branches de palmiers et d'oliviers, des inscriptions analogues au sujet, et sur les autres faces se trouveraient les noms des principaux négociateurs des traités de paix. Ils seraient surmontés des génies et attributs de la paix. Le tout en bronze.

F. *Piédestaux destinés à recevoir les statues des principaux négociateurs des traités de paix.*

Sur la face principale serait le nom du négociateur français, et au bas une couronne d'olivier. Sur les autres pourrait être sa vie privée.

G. *Piédestaux surmontés des génies et trophées de la fortune publique.*

Sur la face principale seraient les inscriptions propres au sujet, et sur les autres seraient les faits qui

---

(1) J'observe que ces monumens, ainsi que ceux marqués F, G. H., ne sont pas rigoureusement exigés par le programme ; que je n'en fais mention dans l'explication que comme une idée poétique qui conviendrait parfaitement à ma disposition, si les bornes étroites, prescrites par le programme, ne m'empêchaient de les comprendre dans mes dépenses.

ont le plus concouru à la fixer en France, et les noms des philosophes et législateurs qui, par leurs lumières et leurs vertus, ont su la lui rendre propice. Ces piédestaux seraient terminés par les génies et trophées de la fortune. Le tout en bronze.

H. *Piédestaux destinés à recevoir les statues des célèbres philosophes et législateurs français.*

Sur la face principale seraient le nom du philosophe ou législateur, et au bas une couronne d'étoiles. Sur les autres, les actions les plus importantes de sa vie privée.

I. *Massifs servant de promenade et au soutien des quais et cales.*

Tout ce que l'on pourrait construire dans cette partie se trouverait toujours baigné par une rivière, dont les courans impétueux tendent toujours à détruire une force qui ne leur serait que secondaire. D'après ces considérations, je n'ai pas hésité à les proposer comme étant un principe de plus de solidité, et faire du terre-plein de ces massifs une promenade des plus agréables pour les habitans de Bordeaux, tant par la beauté de la vue que par le bon air qu'ils y respireraient, en prenant du repos sur les bancs qui se trouvent au pourtour, et quoique ma disposition soit établie sur un plan incliné, pour pouvoir écouler facilement les

eaux pluviales et ménagères, ils donneraient les moyens d'établir des acqueducs dans les parties que l'on ne pourrait point niveler, comme celle du pavé des Chartrons.

K. *Piédestaux destinés à recevoir les statues de Mercure, de Neptune, de la Garonne et de la Dordogne.*

Ces monumens ne sont point demandés par le programme. Comme je pense qu'il est du devoir d'un artiste de Bordeaux de saisir une occasion favorable pour transmettre à la postérité des faits qui sont relatifs à ses compatriotes, et qui peuvent contribuer à augmenter leurs agrémens, je les ai proposé, en laissant toutefois le soin de les construire aux parties intéressées.

Sur les deux premiers piédestaux, consacrés au commerce et à la marine Bordelaise, serait une inscription à Mercure et à Neptune, et sur les autres faces seraient inscrits les noms des négocians et marins qui, par leurs sages spéculations et leurs connaissances, auraient le plus contribué à rendre Bordeaux florissant.

Sur ceux destinés à la Garonne et à la Dordogne, l'on y inscrirait les noms des personnes qui ont mérité l'estime de la commune de Bordeaux, en s'exposant au danger pour en retirer ceux que des accidens fréquens entraînent dans ces deux rivières.

Tous ces piédestaux seraient assis au milieu d'une plouze et ombragés par les arbres de la promenade. Les deux premiers pourraient se construire aux frais

du commerce et les deux derniers, aux frais de la commune de Bordeaux : ou avec le produit de la vente des matériaux du Château-Trompette, que je n'ai pas porté dans la recette, présumant que le gouvernement n'hésiterait pas à faire l'abandon de cette vente, dont le produit serait plus que suffisant pour construire ces monumens, ainsi que ceux marqués E. F. G. H.

L. *Cours et promenades publiques, ornés de fontaines* (1), *et de quatre rangées d'arbres.*

L'on ne saurait trop multiplier les plantations dans une ville, pourvu toutefois qu'elles soient disposées de manière à ce qu'elles n'obstruent point le jour aux maisons, ni ne procurent des insectes dans leur intérieur.

Des promenades où seraient prévus ces inconvéniens, où se trouveraient des fontaines, qui, par les divers mouvemens de leurs eaux, agiteraient et renouvelleraient sans cesse l'air, serait le premier principe d'agrément et de salubrité qui convient à une ville, et particulièrement à celle de Bordeaux, où il n'y a, pour toute promenade, qu'un lieu sec et aride.

(1) Pour connaître les moyens que je propose pour alimenter toutes les fontaines, il faut voir, *pages* 15 et 16, du mémoire explicatif de la première distribution générale.

M. *Fontaine consacrée aux quatre parties du monde.*

Ce monument serait composé de quatre petites cuves demi-circulaires en avant, et de la hauteur du socle du grand bassin carré, où l'on graveraient sur des tables les noms et les découvertes des plus célèbres voyageurs ; au-dessus est une vasque qui déverserait dans le grand bassin les eaux que lui fournissent quatre lions égyptiens, qui sont sur le socle du piédestal circulaire, sortant du sein de cette vasque ; sur son fût sont des allégories aux quatre parties du monde ; dans l'intérieur serait le réservoir pour alimenter les petites fontaines qui se trouvent dans les promenades.

Ce piédestal serait terminé par la statue de Thétis, tenant d'une main une rame ; de l'autre, un gouvernail, et ayant un pied posé sur une proue de vaisseau.

N. *Massifs de maisons* (1) ; *celles qui bordent le cours et la grande place sont ornées de portiques.*

Le programme démontre, *page* 3, l'avantage des péristiles ou portiques dans ce vaste local. Les besoins, l'intérêt des habitans et le climat l'exigent ; ils augmentent la beauté et l'agrément d'une ville, et deviennent

---

(1) *Voyez* l'élévation d'une maison sur le port de la première distribution, *planche* 2. Celles-ci sont les mêmes, excepté qu'il ne se trouverait point comme aux autres des galleries dans le haut.

souvent un objet de spéculation, principalement à Bordeaux, à cause des deux foires (1), qui s'y tiennent chaque année, et dont l'effet aurait bientôt détruit l'idée fausse et la répugnance que des hommes aussi souples que destructeurs de l'art, qu'ils disent professer, ont introduit chez les bons et crédules propriétaires, souvent trop prompts à saisir des idées aussi fausses que nuisibles à leurs intérêts.

O. *Magasins publics.*

En supposant que Bordeaux serait pourvu de tous les établissemens nécessaires au commerce, ceux-ci deviendraient indispensables pour les besoins des nouvelles habitations. L'intérêt général demande la construction de semblables établissemens, et comme l'artiste ne doit avoir d'autre guide dans sa conception, que ce même intérêt, j'ai cru de mon devoir de mettre à profit l'article premier du programme, qui comprend dans la vente le terrain où j'ai établi un de ces magasins.

Bien que l'intérêt particulier doive céder le pas à l'intérêt général, j'ai fait tous mes efforts pour concilier l'un avec l'autre, en n'élevant ces magasins qu'à la hauteur d'appui du second étage de la maison particulière qui se trouverait derrière et mis entre elle et lui une rue de 54 pieds de large; et procuré à la face

---

(1) Voyez *page* 9, article II, du mémoire de la première distribution.

principale de cette maison particulière, les moyens de devenir limitrophe d'un vaste cours : et si malgré tous ces avantages et la loi du 21 fructidor an V, l'intérêt général dut céder la place à des considérations particulières, j'observe que la suppression du magasin qui est établi sur ce terrain, ne ferait que resserer les bornes de celui qui resterait, et ne changerait en rien ma disposition générale.

P. *Quais et terrasse pour débarquer les marchandises à l'aide d'une grue.*

Ces quais seraient construits à pic dans la rivière, pour donner la facilité aux navires de venir s'y accoter, pour que leurs chargemens et déchargemens se fissent d'une manière prompte et économique, à l'aide des grues qui seraient établies sur les terrasses; pour les denrées que l'on voudrait rouler, sur les cales il s'en trouve trois, l'une au centre et les autres à droite et à gauche.

Q. *Champ-de-Mars converti en un jardin botanique, ou rendu à sa forme primitive.*

Ce vaste jardin, qui faisait autrefois l'agrément des habitans, tant par ses belles plantations en tilleuls, que par son heureuse situation, qui est maintenant au centre des quartiers les plus riches et les plus dignes d'embellir Bordeaux, a été réduit en un lieu sec et aride.

Quoique cet emplacement ne fasse point partie du programme proposé par la loi du 21 fructidor an 5, j'ai cru qu'un enfant de Bordeaux ne pouvait pas se dispenser de s'en occuper et de faire tous ses efforts pour trouver une disposition qui, sans être trop dispendieuse pour la commune, puisse le rendre un lieu d'agrément ou d'utilité publique. C'est sous ce rapport que je m'en suis occupé, et l'ai compris dans mes deux distributions générales du Château-Trompette. Sous l'aspect d'un jardin botanique, les portiques publics R, existans sur la terrasse, seraient réunis par des galeries S, et un portique T, qui servirait d'entrée principale au jardin en face de la rue Dumas. Cette étendue de portique et de galeries serait suffisante pour y recevoir et étudier toutes les productions de la nature.

A l'extrémité du jardin et parallèlement à ces galeries, il en serait de même établies d'autres, qui lieraient les portiques qui existent, où l'on établirait des serres chaudes. Le grand bassin circulaire qui se trouvait au milieu du jardin serait rétabli, et l'on en construirait quatre autres pour les plantes aquatiques. Par cette disposition, la belle allée qui se prolonge dans l'avenue du chemin de Médoc, ne serait point obstruée.

Si des motifs que je ne prévois pas, pouvaient faire rejeter l'idée d'établir, sur cet emplacement, un jardin botanique, l'on pourrait donner à ces constructions une destination aussi avantageuse, et rendre au jardin sa première forme pour en faire un lieu d'agrément.

Puissent les artistes, et principalement mes compatriotes qui verront mes projets, s'ils ne les jugent que comme le début d'un jeune artiste, dumoins y trouver que j'ai fait toutes les recherches possibles pour procurer à Bordeaux la salubrité qui lui manque, et à ses habitans, tous les avantages qu'ils sont dignes de posséder.

P. CLOCHAR, *architecte.*

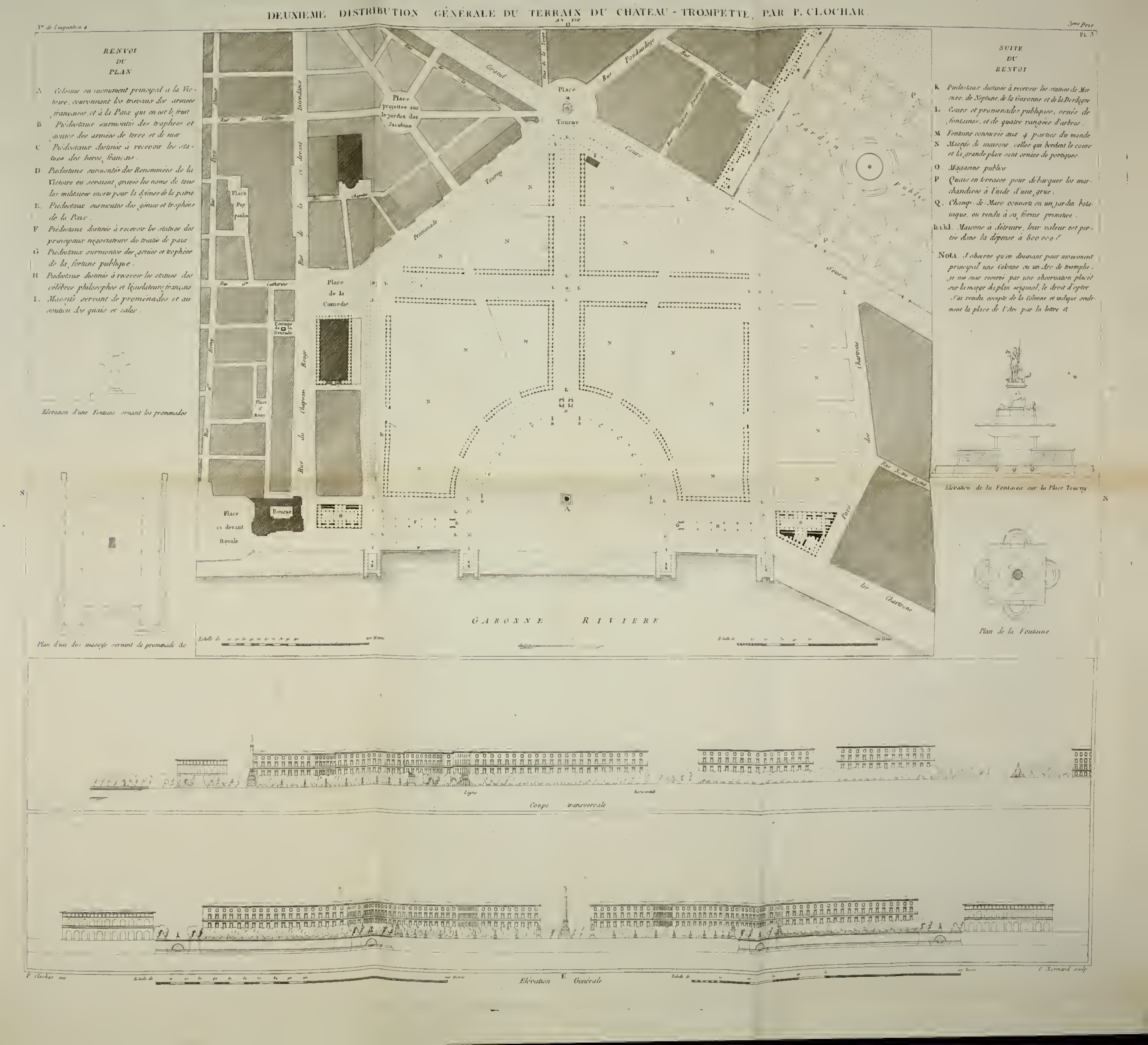
BALANCE entre la dépense des Monumens de la deuxième distribution générale, et la valeur de la superficie du terrain disponible en habitations.

DÉSIGNATION des MONUMENS.	NATURE DE L'OUVRAGE.	PRIX d'après la valeur locale.	PRIX TOTAUX.
A. Colonne ou monument principal.	Déblai, remblai, pilots et grillages	2,592 fr.	1,012,716 fr.
	Maçonneries en remplissage	210,124	
	Marbre pour la construction du monument, compris la dépense de tous les reliefs, statues en rond-bosse, et inscriptions compris	800,000	
B. Piédestaux surmontés des trophées et génies des armées de terre et de mer.	Déblai	1,800	112,790.
	Maçonnerie en remplissage	15,990	
	Marbre pour les piédestaux, génies, inscriptions et trophées en bronze, compris	95,000	
C. Piédestaux destinés à recevoir les statues des heros français.	Déblai	200	174,200
	Maçonnerie en remplissage	14,000	
	Marbre pour les piédestaux, statues et inscriptions, compris	160,000	
D. Piédestaux surmontés des renommées de la victoire.	Déblai	1,800	112,790
	Maçonnerie en remplissage	15,990	
	Marbre pour les piédestaux, chevaux, renommée et inscriptions, compris	95,000	
I. P. Massifs, quais, calles, terrasses et tout ce qui en dépend.	Déblai, remblai, pillots et grillages	70,000	1,270,400
	Maçonnerie de fondation, et pierres de taille	1,200,400	
L. M. Promenades et fontaines.	Déblai	3,000	524,490
	Plantations	10,000	
	Maçonnerie en remplissage	150,490	
	Marbre pour les fontaines, bas-reliefs, statues, inscriptions et tout ce qui en dépend	361,000	
Pavement,	Pour paver le port et les nouvelles rues	600,000	600,000
Suppression des maisons marquées H. I. K. L.	Le programme met ces maisons à la disposition des artistes, pourvu toutefois qu'elles seront portées en dépenses selon leur estimation, ci	800,000	800,000
Dépenses non prévues par le programme, et celles accidentelles.	La conduite des eaux	400,000	1,424,454
	Le remboursement des terrains aliénés	600,000	
	Accidents en constructions	424,454	

TOTAL GÉNÉRAL: . . . . 6,031,840 fr.

Superficie du terrain, disponible en habitations, 141,274 *mètres quarrés, à* 60 *fr. le mètre, d'après la valeur moyenne* . . . . 8,476,440 fr.

La recette excède la dépense de . . . . 2,444,600 fr.



DEUXIEME DISTRIBUTION GÉNÉRALE DU TERRAIN DU CHATEAU - TROMPETTE, PAR P. CLOCHAR.
Nº de l'exposition 4
3me Prix
Pl. 3
RENVOI
DU
PLAN
A Colonne ou monument principal à la Victoire, couronnant les travaux des armées françaises, et à la Paix qui en est le fruit
B Piédestaux surmontés des trophées et génies des armées de terre et de mer
C Piédestaux destinés à recevoir les statues des héros français.
D Piédestaux surmontés des Renommées de la Victoire ou seraient gravés les noms de tous les militaires morts pour la défense de la patrie.
E. Piédestaux surmontés des génies et trophées de la Paix.
F Piédestaux destinés à recevoir les statues des principaux négociateurs des traités de paix
G Piédestaux surmontés des génies et trophées de la fortune publique.
H Piédestaux destinés à recevoir les statues des célèbres philosophes et législateurs français
I. Massifs servant de promenades et au soutien des quais et cales.
SUITE
DU
RENVOI
K Piédestaux destinés à recevoir les statues de Mercure, de Neptune, de la Garonne et de la Dordogne
L. Cours et promenades publiques, ornés de fontaines, et de quatre rangées d'arbres.
M Fontaine consacrée aux 4 parties du monde
N Massifs de maisons, celles qui bordent le cours et la grande place sont ornées de portiques.
O. Magasins publics
P Quais en terrasse pour débarquer les marchandises à l'aide d'une grue.
Q. Champ de Mars converti en un jardin botanique, ou rendu à sa forme primitive.
h.i.k.l. Maisons à détruire, leur valeur est portée dans la dépense à 800 000 f.
Nota. J'observe qu'en donnant pour monument principal une Colonne ou un Arc de triomphe, je me suis reservé par une observation placée sur la marge du plan original, le droit d'opter. J'ai rendu compte de la Colonne et indiqué seulement la place de l'Arc par la lettre a
Place Tourny
Place projettée sur le jardin des Jacobins
Place de la Comedie
Place Puy paulin
Place St Remy
Fontaine de la Bourde
Bourse
Place devant Royale
Rue Dumas
Rue Fondaudege
Rue des Carmelites
Rue Ste Catherine
Rue du Chapeau Rouge
Rue de l'Intendance
Rue Remy
Cours de Tourny
Promenade
Chapelle
Jardin Public
Seurin
Chartrons
Rue Notre Dame
Pavé des Chartrons
GARONNE RIVIERE
Echelle de
Elevation d'une Fontaine ornant les promenades
Plan d'un des massifs servant de promenade &c
Elevation de la Fontaine sur la Place Tourny
Plan de la Fontaine
Ligne horizontale
Coupe transversale
Elevation Générale
P. Clochar inv.
C. Normand sculp.

